

COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE

COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 décembre 2021 à 18h30 sur convocation du 30 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire-de-Villefranche, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation en date du 30 novembre 2021, sous la présidence de Monsieur Didier BASCLE, Maire de la Commune de Saint-Hilaire-de-Villefranche.

PRÉSENTS : M. BASCLE Didier, Mme BEAU Christiane, Mme CABAUP Christine, Mme ETOURNEAU Corinne, Mme GEAY Valérie, M. GUIBERTEAU Jean-Pierre, M. LECLANCHE Christian, M. MARIE Jean-Michel, M. MICHAUD Fabrice, M. NICOLEAU Benjamin, Mme PERROGON Viviane, M. RIVERO-GOMEZ Pascal, Mme ROUX Sylvie, Mme SEYNAT Sonia, M. ZIMMERMANN Christopher.

ABSENTS EXCUSÉS : M. CORDEAU Pascal, Mme ECOTIERE Jeannik, M. FILLON Nicolas, Mme LOIZEAU Patricia (a donné pouvoir à Mme BEAU Christiane).

A été nommé secrétaire de séance : Mme CABAUP Christine

M. le Maire propose l'ajout d'une question à l'ordre du jour suite à la réunion de la commission d'appel d'offre pour le choix du prestataire du marché public de « restauration collective ».

Ajout accepté à l'unanimité

Marché public de Restauration collective : choix du prestataire

M. le Maire rappelle la délibération prise le 26 octobre 2021 portant constitution du groupement de commandes pour le marché public de "RESTAURATION COLLECTIVE", entre la Commune de Saint-Hilaire-de-Villefranche (pour la cantine scolaire), Vals de Saintonge Communauté (pour le centre de loisirs) et le CCAS de Saint-Hilaire-de-Villefranche (pour l'EHPAD "les Deux Cèdres").

Il informe que suite à l'avis d'appel public à la concurrence, deux candidatures ont été reçues des sociétés RESTORIA et API RESTAURATION.

La commission d'appel d'offre, composée de représentants du groupement de commandes et réunie le 25 novembre 2021, a fait le choix de retenir la Société API RESTAURATION au vu des notes globales obtenues :

- 90,24/100 pour RESTORIA
- 93/100 pour API RESTAURATION

Celles-ci se décomposent en 2 critères, pour une note globale sur 100 : une valeur technique pour 70% et une valeur prix pour 30%.

Adopté à l'unanimité

1 Approbation du compte-rendu de la séance du 26 octobre 2021

Pour répondre à l'observation émise par Mme ROUX Sylvie, au sujet de l'intervention d'un agent technique dans les bâtiments de la maison de retraite, M. LECLANCHE confirme que la présence d'un agent était en effet initialement prévue tous les lundis matin, et qu'elle reste maintenue.

Il précise qu'il a pris contact avec l'infirmière et qu'ils ont instauré un protocole pour échanger sur les besoins et interventions techniques à réaliser.

Approuvé à l'unanimité

2 Tableau des effectifs : création de poste après avis de la Commission du personnel du 02 décembre 2021

M. le Maire informe que la Commission du personnel, qui s'est réunie le 02 décembre, a donné un avis favorable à la création d'un poste d'agent de maîtrise, à temps complet, afin de créer au sein des services techniques, un service spécifique dédié aux espaces verts pour l'embellissement et le fleurissement de la commune.

M. LECLANCHE précise qu'il serait intéressant pour la collectivité d'avoir un agent dont les missions principales seraient liées aux espaces verts.

Adopté à l'unanimité

3 Budget : Liste des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

A la demande de la trésorerie, M. le Maire informe qu'il conviendrait de préciser les événements liés aux dépenses réalisées au titre des « fêtes et cérémonies », au compte 6232, ainsi que les catégories de dépenses.

Propositions :

Événements

- Vœux du Maire de la nouvelle année
- Cérémonies du 08 mai, du 11 novembre, du 15 août
- Fête nationale du 14 juillet
- Cérémonies d'inauguration
- Repas des aînés
- Fête au village
- Fêtes de fin d'année
- Départs à la retraite (agent, élu ou personnalité ayant participé à la vie de la commune...)
- Réunions de travail et formation (accueil, repas...)
- Marché municipal (accueil...)
- Naissances, mariages, décès
- Événements associatifs, scolaires, culturels, sportifs...

Catégories de dépenses :

- Fournitures de nourriture et boissons
- Fleurs et gerbes
- Fournitures décoratives
- Location de vaisselle
- Prestations d'animation et de services (concerts, feux d'artifice...)
- Frais de restauration
- Livres d'or, chèques cadeau, médailles...

Adopté à l'unanimité

4 Syndicat de la voirie 17 : proposition d'assistance financière suite à rectification fiscale

M. le Maire explique que suite à un contrôle fiscal exercé par la Direction Départementale des finances publiques (DDFIP) sur les exercices comptables 2016 et 2017 du Syndicat Départemental de la Voirie, il a été décidé les deux points suivants :

- L'assujettissement du Syndicat de la Voirie au régime fiscal de la TVA à compter du 1^{er} Janvier 2019
- La rectification des exercices 2016 et 2017 du Syndicat de la Voirie, en identifiant de la TVA à l'intérieur du prix de vente des travaux régie et missions d'ingénierie facturés au cours des exercices rectifiés. La procédure retenue, en concertation avec les finances publiques, impose de mettre les collectivités dans le circuit d'écritures comptables qui ne générera aucune incidence financière à leur égard.

M. le Maire propose de signer une convention d'assistance financière avec le Syndicat de la Voirie afin d'organiser les écritures comptables à passer par le Syndicat et par la Commune, sur les comptes suivants :

Section	Article recette	Article dépense	Sommes à budgétiser
Fonctionnement	773	615231	12 600,00€
Investissement	2031	2031	3 000,00€
	2151	2151	40 613,42€
	2315	2315	29 694,75€

La Commune s'engage à reverser ensuite au Syndicat le montant de FCTVA qu'elle aura ainsi perçue afin de compenser le montant de la rectification fiscale subie par le Syndicat de la voirie.

Adopté à l'unanimité

5 Archives municipales : mise en place d'un règlement intérieur

M. le Maire informe que l'accès aux archives municipales doit être réglementé et donne lecture d'un projet de règlement. Il propose qu'un correspondant soit également désigné et que ce soit un agent du service administratif.

Adopté à l'unanimité

6 Marché municipal : modification du règlement

M. le Maire propose de modifier le règlement du marché municipal, par avenant, afin de prévoir des jours supplémentaires d'ouverture du marché, en semaine, ou les jours fériés (ex : 24 décembre, 31 décembre, 1^{er} mai...).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition en précisant :

- Que la tarification de ces jours supplémentaires se fera à l'identique des modalités fixées dans le règlement, à l'exception des événements organisés par la commune pour lesquels la gratuité sera appliquée.
- Que les associations de la commune de Saint-Hilaire-de-Villefranche, ou ayant un intérêt pour la Commune, bénéficieront d'une gratuité permanente pour leurs emplacements sur le marché municipal ou pour l'organisation d'événements sur le domaine public : brocantes, vide-greniers...

Adopté à l'unanimité

7 Convention d'entretien des circuits de Promenade et Randonnée pédestre

M. le Maire explique que le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de Charente-Maritime assure l'entretien du balisage des circuits de Promenade et de Randonnée pour le compte des communes (balisage jaune). Il précise que cette mission, assurée par des bénévoles, ne peut plus être financée par la vente de topoguides, vu la part de circuits recherchés sur les outils numériques. Aussi, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de Charente-Maritime propose que chaque collectivité compétente finance cet entretien à hauteur de 10 € par kilomètre et par an.

Le circuit de randonnée pédestre sur la commune de Saint-Hilaire-de-Villefranche comprend 14,170 km dont 1,830 km en commun avec la commune de Juicq et 1,745 km en commun avec la commune de Grandjean.

Vu le faible montant dû au titre de cet entretien, la commune de Saint-Hilaire-de-Villefranche est proposée comme chef de file de l'entretien des circuits de « La Table du Roi » et de « La Frédière autour du Bramerit ». A ce titre, la commune signera la convention avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre et s'acquittera du montant pour le compte des communes parties prenantes du circuit.

Dans le même temps, une convention de partenariat sera signée avec les communes de Juicq et Grandjean pour la participation que chacune de ces communes devra à Saint-Hilaire-de-Villefranche.

Adopté à l'unanimité

8 Rallye de Saintonge 2022 : demande d'autorisation

M. le Maire donne lecture d'un courrier du Président de l'ASA Saintonge demandant l'autorisation de traverser les territoires de La Frédière et Saint-Hilaire-de-Villefranche dans le cadre du 33^e rallye de Saintonge qui aura lieu le 16 juillet 2022, et présente le tracé des circuits.

Adopté à l'unanimité

9 SDEER : modification des statuts

M. le Maire rappelle que les statuts du SDEER (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipe-ment Rural) ont été définis par arrêté préfectoral du 13 juin 2017.

Il informe que lors de la réunion du 13 avril 2021, le comité syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter une compétence au titre des activités accessoires : la maîtrise de la demande d'énergie et de performance énergétique.

Il est proposé à l'article 2 des statuts d'insérer l'alinéa suivant :

« Sur demande des collectivités membres, le Syndicat peut accompagner les interventions et investissements de ses membres dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi de l'optimisation des consommations énergétiques. »

Adopté à l'unanimité

10 SIEMLF 17 : adhésion de nouvelles Communes

M. le Maire informe que le 12 juin 2021, le comité syndical du SIEMLF 17 a approuvé la demande d'adhésion des 32 communes de l'AIDELFA des Charentes au sein du SIEMLF 17 / ARCHIAC, AVY, BEDENAC, BURIE, CERCOUX, LA CHAPELLE DES POTS, CHENAC ST SEURIN D'UZET, CHEPNIERS, CLION, COULONGES, CRAVANS, FLOIRAC, JAZENNES, LUSSAC, MARIIGNAC, MAZEROLLES, MESCHERS SUR GIRONDE, MEURSAC, MEUX, PERIGNAC, PESSINES, RIOUX,

SABLONCEAUX, ST ANDRE DE LIDON, ST CESAIRE, ST CIERS CHAMPAGNE, ST MEDARD, ST PIERRE DU PALAIS, ST QUANTIN DE RANCANNE, SAUJON, THEZAC, VILLARS EN PONS.

Le Conseil Syndical affirme ainsi la nécessaire solidarité intercommunale dans le financement de la lutte contre la grêle. Il est donc proposé aux communes membres du SIEMFLA de valider cette adhésion.

Adopté à l'unanimité

11 Eau 17 : présentation des rapports d'activité 2020

M. le Maire donne lecture de données contenues dans les rapports sur le prix et la qualité des services d'eau potable, d'assainissements collectifs et non collectifs. Il précise que l'ensemble des données est disponible en mairie.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Permanence de Mickaël VALLET, sénateur : Les membres du conseil municipal sont sollicités afin de donner leur autorisation à la transmission de leurs adresses courriels au secrétariat du sénateur.

Colis de Noël : Mme CABAUP informe que les colis de Noël peuvent être récupérés pour être distribués.

Ecole élémentaire Jean LARTIGUE : M. le Maire donne lecture d'une lettre que les enfants de l'école élémentaire ont écrite afin de remercier la mairie et les agents techniques pour les travaux réalisés pendant les vacances scolaires.

Sécurité routière : M. le Maire donne lecture de courriers de résidents de Laleu et de la Rue Jean Moulin s'inquiétant de la vitesse excessive à laquelle certains véhicules circulent. M. LECLANCHE propose qu'une étude technique et financière soit réalisée pour :

- à Laleu : la pose de coussins berlinois

- rue Jean Moulin : l'installation de chicane avec ralentisseurs entre la place devant le gymnase et la rue de Provence.

Départ du Chef de centre des sapeurs-pompiers de Saint-Hilaire : M. le Maire évoque le départ en janvier prochain du capitaine Gilles GARNIER.

Illuminations de Noël : M. LECLANCHE informe que 55 guirlandes de Noël ont été posées à l'exception de Chez Garnier, Chez Chevroux et Chez Allard car les poteaux ne sont pas équipés de prises électriques. Elles seront demandées à EIFFAGE pour l'année prochaine.

Transports scolaires : Il sera rappelé à la compagnie de bus scolaires d'emprunter, depuis l'avenue de Saintes, la rue des Varennes puis la rue de la gare pour rejoindre le collège ; pour ainsi éviter de tourner à l'angle de la place de l'Église, route de Saint-Savinien, où la circulation est plus difficile.

Fibre internet : Mme SEYNAT demande l'état d'avancement de l'installation de la fibre pour pouvoir se raccorder. M. LECLANCHE explique qu'elle n'est pas terminée et que chacun devra contacter son fournisseur pour connaître son éligibilité.

Commission scolaire : Mme BEAU souhaite savoir quand la commission scolaire pourra être réunie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Le Maire,
Didier BASCLE



Les délibérations sont consultables en mairie.

Site Internet de la mairie <http://www.sainthilairedevillefranche.fr>